AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1808
FR0000121220-FS0701

27 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SODEXO

(Euronext)

Par courrier reçu le 26 novembre 2013, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 novembre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 831 403 actions SODEXO représentant autant de droits de vote, soit 3,71% du capital et 2,78% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la mise au porteur, le 21 novembre 2013, de 4 830 565 actions SODEXO auxquelles étaient préalablement attachées des droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 157 132 025 actions représentant 210 104 879 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.